

PAGE DE COUVERTURE

Gouvernement du Sénégal

Programme des Nations Unies pour le développement

Noms des partenaires supplémentaires, en particulier des organismes du
Groupe des Nations Unies pour le développement, le cas échéant

Titre du programme ou projet

Renforcement des capacités des groupes vulnérables

Description sommaire

Le présent projet se propose de renforcer les capacités des groupes défavorisés à savoir les femmes, les
jeunes, les handicapés, les personnes
Vivant avec le virus du SIDA. Ces groupes, le plus souvent marginalisés ne sont pas considérés
comme des acteurs mais comme des sujets

Effet UNDAF 3

La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes

Effets Programme

Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et programmes

Produits attendus(s)/Cibles annuels:

1. Une législation nationale conforme aux traités ratifiés par le Sénégal
2. Des groupes défavorisés dont les capacités sont renforcées

Agence de mise en oeuvre:

PNUD

Partie responsables:

Antennes régionales PADMIR
Kaffrine et Kébémér

Programme Période: 2007
 Programme Composante: Appui au Programme national de
 Gouvernance
 du Project Renforcement des capacités des groupes
 cibles
 du Project :
 Durée du Project : 10 mois
 Modalité de mise en oeuvre: DEX

Total Budget	80.000 us\$
Allocated resources:	80.000 us \$
• Government	0
• Regular	0
• Other:	
○ Donor	TTF
○ Donor	
○ Donor	
• In kind contributions	
Unfunded budget:	

Agreed by (Implementing partner¹):

Agreed by (UNDP):

¹ If an NGO is the Executing entity, it would not sign this page, but rather the Project Cooperation Agreement with UNDP

CONTEXTE

Le Gouvernement du Sénégal a ratifié les différentes conventions internationales relatives à la protection des droits humains notamment. la Déclaration Universelle des droits de l'Homme; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes; la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples). Au plan national, des droits nouveaux, au profit de catégories perçues comme plus « vulnérables » ou désavantagées ont été promus.

Par ailleurs la Constitution sénégalaise, adoptée en 2001, reconnaît un certain nombre de droits « nouveaux » dont: le respect de l'état de droit, adossé à une justice indépendante; l'égalité d'accès aux emplois et aux dignités pour tous les citoyens, ainsi qu'aux services publics; le rejet de l'inégalité, des injustices, des discriminations; une reconnaissance assez spécifique et volontairement insistante des droits des femmes : interdiction du mariage forcé, droit de la femme d'avoir son patrimoine et de le gérer, droit d'accès à la propriété foncière pour celle-ci, interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe, particulièrement dans le domaine de l'emploi et du salaire etc. De récentes lois visent la protection de « catégories vulnérables », notamment les femmes et les enfants. De type essentiellement pénal, elles portent sur l'interdiction : des coups et blessures volontaires, de l'injure publique, du viol, du harcèlement sexuel, du mariage précoce ou forcé.

→ Toutefois, subsistent encore trois sortes de contraintes. Les unes d'ordre sociologiques et culturelles, sont ancrées dans les mentalités ou dans les pratiques et causées par la pauvreté et l'analphabétisme. D'autre part, les dysfonctionnements institutionnels au niveau de l'administration dans l'application des décisions de justice. Par ailleurs, la difficulté d'accès et les lenteurs de l'appareil judiciaire privent certains citoyens d'avoir un jugement rapide et juste. Finalement, les contraintes d'ordre juridique, qui puisent leur raison d'être dans l'imperfection de l'état de droit lui-même. En effet, les instruments requis pour l'application effective des droits humains issus des conventions internationales ne sont pas mis en place. L'absence ou la faible application des sanctions prévues en cas de non respect, aggrave la situation des groupes les plus vulnérables.

STRATEGIE

La stratégie du projet consistera en deux actions l'une au niveau national par l'alignement des lois nationales par rapport aux conventions internationales ratifiées par le Sénégal. Ce travail se fera par une revue globale des conventions relatives à la protection des droits humains, à la suite de cette revue des recommandations seront élaborées pour la mise en cohérence des textes.

Au niveau décentralisé, les actions seront menées, dans les zones d'intervention du PADMIR à Kébémér et Kaffrine où des actions de renforcement de capacités seront menées en direction des groupes vulnérables qui seront identifiés, comme les enfants, les jeunes, les handicapés, les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Une parfaite collaboration sera instituée avec le PNDL et la Direction des collectivités locales.

Appel sera fait aux compétences des agences des Nations compétentes en matière de formation pour la promotion et la protection des droits humains comme l'UNESCO et L'UNIFEM.

ID Proj.	Produit Escompté	Activités clés	Cadre Temp.				Partenaire Resp.	Fonds	Donateur	Budget Prévisionnel	
			1	2	3	4				Description	Montant
	Les groupes défavorisés à Kaffrine et Kébémér dont les capacités sont renforcées e	Identification des groupes cibles et recueil de leurs préoccupations en matière de droits humains	X			X			Consultants locaux	5 000	
								Divers ateliers	1 000	20 000	
					X	X	X	PADMIR/UNESCO	00220	Consultants Locaux divers	2 000 1 000
		Organisation d'ateliers de formation en fonction des niveaux d'instruction et de responsabilité		X	X			00220	Ateliers	10 000	
		Mise en place de cadres de concertation Etat, société civile, secteur privé et collectivités locales						00220	Consultants Locaux	2 000	
						PADMIR		00220	Consultants Ateliers	5 000	
TOTAL										48 000	

MONTANT TOTAL 80 000 US\$

IV- Modalité de la mise en œuvre

Le projet sera directement exécuté par le PNUD selon la modalité DEX compte tenu de l'allocation de 80.000 us \$ reçu durant cette phase.

Toutefois, les décisions relatives à la mise en œuvre comme : l'élaboration des programmes de travail, la programmation des formations, le choix des consultants, l'achats d'équipement, etc. seront prise par le comité de pilotage qui sera mis en place. Ce comité sera composé du PNUD, du FENU, du SURF/WA, du cordonateur du PADMIR du représentant de la Direction des collectivités locales et d'un représentant de l'UNESCO. Il sera présidé par le représentant du PNUD.

Les activités du projet sur le terrain seront exécutées par les antennes régionales du PADMIR à Kébémér et Kaffrine qui auront l'entière responsabilité de la réalisation des activités et de la gestion des fonds. A partir de juin 2007, fin des activités du PADMIR, le PNDL et la Direction des collectivités locales prendront le relais notamment pour les aspects stratégique et politique.

IV. Suivi et évaluation

Pour assurer un suivi rapproché des activités le comité de pilotage se réunira chaque mois. Un Rapport mensuel d'activités sera ainsi établi. A mi parcours et à la fin du projet les rapports requis par le TTF gouvernance démocratique seront élaborés. A la fin du projet une revue finale sera organisée pour faire le point sur les acquis et les impacts du projet.

V – Contexte légal

Le présent document constitue l'instrument visé à l'article Premier de l'Accord d'Assistance de base signé entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unis pour le Développement le 4 juillet 1987.

Aux fins de l'Accord Type, l'Agent d'exécution du pays hôte sera l'organe gouvernemental de coopération décrit dans ledit Accord. Le Gouvernement s'engage à exonérer des droits et taxes de douanes le matériel et équipement achetés au titre du projet.

CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET*

<p>Effet programme 3.3 Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et programmes</p>			
<p>Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats et des ressources du programme, y inclus les activités de base et la cible.</p>			
<p>Ligne de service du CFP : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement</p>			
<p>Stratégie de partenariat : Le projet sera exécutée en relation avec les agences des Nations Unies comme l'UNIFEM et l'UNESCO .Avec les institutions le travail sera effectué en relation avec les collectivités locales, la société civile et le secteur privé</p>			
<p>Titre et numéro du projet : Renforcement des capacités des groupes vulnérables</p>			
Produits prévus	Cible des produits pour (années)	Activités prévues	Apports
1.1 Une législation nationale conforme aux traités internationaux ratifiés par le gouvernement		1.1 Revue des instruments juridiques internationaux ratifiés par le Sénégal 1.2 1.3 Revue de la législation nationale en matière de protection des droits humains 1.4 Atelier de validation des recommandations pour assurer la conformité des différents textes.	Consultant 3.000 \$ Divers 1.000 \$
			Consultant 5.000 \$ Divers 2.000 \$
			Consultant 3.000 \$ Atelier 10.000 \$
		1.5 Mise en place d'un dispositif de suivi	Consultant 3.000 \$ Atelier 5.000 \$

CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET*

CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET*

Effet programme 3.3 Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et programmes

Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats et des ressources du programme, y inclus les activités de base et la cible.

Ligne de service du CFP : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement

Stratégie de partenariat : Le projet sera exécutée en relation avec les agences des Nations Unies comme l'UNIFEM et l'UNESCO. Avec les institutions le travail sera effectué en relation avec les collectivités locales, la société civile et le secteur privé

Titre et numéro du projet : Renforcement des capacités des groupes vulnérables

Produits prévus	Cible des produits pour (années)	Activités prévues	Apports
1.2 Les groupes défavorisés à Kaffrine et Kébémér dont les capacités sont renforcées e	1.1 organisation des groupes cibles 1.2 déroulement de programmes de renforcement de capacités 1.3 évaluation de la formation au terme de l'année	1.1 Identification des groupes cibles et recueil de leurs préoccupations en matière de droits humains. 1.2 Elaboration de curricula de formation 1.3 Organisation d'ateliers de formation en fonction des niveaux d'instruction et de responsabilité 1.4 Mise en place de cadres de concertation Etat, société civile, secteur privé et collectivités locales	Consultant 5.000 \$ Ateliers 1.000 \$ Divers 20.000 \$ Consultant 2.000 \$ Divers 1.000 \$ Ateliers 10.000 \$ consultant 2.000 \$ consultant 2.000 \$ atelier 5.000 \$